

## 12 août 1597 probablement à Montanges.

**De la Ville Jean**, noble et prévôt de Saint Germain, fils de Claude et de Jeanne Robin.

**Mermet Charlotte**. Née en 1579. Avant dernier enfant de Philibert Mermet et de Rolande Duraffour.

*Le couple demeure dans la maison morative de Montanges en compagnie de Louis Mermet, frère de Charlotte.*

**Par ce mariage a lieu la première alliance de la famille Mermet avec la famille Delaville.**

**4 septembre 1604** : Ordonnance par les élus, conseillers du roi en l'élection du Bugey, Valromey et Bugey de délibération par Me Montellier sur les réponses de Me Bertet prononcée après avoir ouï les parties : Jehan Delaville et ses prédécesseurs furent nobles et exempts de tailles ; il n'a à présent aucun bien à Echallon et il paya la somme cotisée pour en appeler restitution ; il y a dix ans qu'il a remis ces biens à sa mère Jeanne Robin. Selon Me Bertet : Jehan Delaville n'est pas noble puisque lui et ses auteurs ont vécu ruralement et mécaniquement, exerçant toutes pratiques prohibées à l'état de noblesse ; il s'est déclaré au dernier rôle pour les biens alors qu'il dit les avoir remis de sa mère.

Décédé à Montanges le 28 septembre 1615. Veuve, Charlotte Mermet se remarie avec Prosper Reydellet veuf de Claudine Turquet

**1/ 7 juin 1616 : Inventaire des biens** délaissés par feu noble Jean Delaville, natif de Saint Germain, habitant Montanges au profit de François, Claudine et Françoise ses enfants : François étant majeur de 14 ans et mineur de 25 ans à la réquisition du procureur d'office de Nantua et de Charlotte Mermet, veuve du défunt :

La maison morative de Montanges et ses meubles.

La maison morative à Billiat avec sa grange jointe au curtil et chenevier. Les terres et prés de Billiat. Les terres et prés de Montanges sur lesquels est assigné la dot de la veuve. Les autres terres de Montanges et le domaine d'Evuaz. Fait dans la maison du défunt par Jean Louis Passerat, châtelain de Chatillon et Montanges et Etienne Devaux, substitut du curial, fils de Bernard Devaux, notaire de Montanges.

**Charlotte Mermet se remarie avec Prosper Reydellet veuf de Claudine Turquet.**

**\*7 septembre 1626: Testament de Prosper Reydellet.**

Il demande à être enterré dans l'église paroissiale d'Izernore dans le tombeau dessous sa chapelle.

Il déclare avoir reçu de l'hoirie de feu Noble François Turques et de Jeanne Philiberte Cubattoz, pour la dot de leur fille Claudine Turques, sa première femme: 5500 livres de la dite Cubattoz; 300 livres et en habits nuptiaux 50 livres. Il déclare que sa fille Philiberte a porté en dot à François Delaville 1500 livres sur les biens que sa mère, Charlotte Mermet, aujourd'hui femme du testateur, avait eu sur ses biens ; il les a assigné sur sa grange d'Izernore par son contrat de mariage reçu par Maître Reydellet. Il institue héritier universel, François Reydellet, fils de son mariage avec Claudine Turques, avec des legs particuliers pour Philiberte Reydellet, sa fille femme de François Delaville, etc

**2/ 3 janvier 1662 : Donation par Charlotte Mermet**, Veuve de Noble Jean Delaville et en seconde noce de Prosper Reydellet du Verlos, habitant Izernore à André et Andréanne du Noyret, enfants de + Pierre du Noyret, de Serrières en Chautagne et + Françoise Delaville, sa fille. Son autre fille : Claudine Delaville mariée à Mr Branche.

**3/ 01.1666** : A la requête de Charlotte Mermet, vente de biens appartenant aux frères Jean François, Pierre et Jean Louis Brunet d'Oyonnax et respectable Antoine Brunet, leur oncle pour non-paiement d'une obligation de 460 livres passée devant Maître Masson, notaire royal. (Fait au banc de cour de Montange). François Delaville remet 780 livres à sa mère et prend à son compte la créance avec hypothèques sur divers terrains sur Evuaz et Monnetier.